

Conseil en droit du travail et administration du personnel

Une bonne connaissance du droit du travail et de ses contraintes est déterminante pour votre réussite en France.

Le droit du travail français est complexe et a des conséquences importantes sur votre entreprise. Un contrat de travail établi en contradiction avec la loi peut entraîner des conséquences indésirables, par exemple la requalification d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée. Une connaissance insuffisante du droit français peut entraîner des coûts importants. Tant au quotidien que pendant des opérations de restructuration, de création ou de modification de l'organisation de l'entreprise, le droit du travail peut avoir des conséquences importantes.

Le droit du travail français est en constante évolution. Vous avez besoin d'un conseiller bien informé et qui peut appliquer les règles de droit français à votre situation. Pour toutes vos questions relatives au droit du travail, sofradec est le bon interlocuteur.

La création d'un service du personnel ne se justifie que pour les entreprises d'une certaine taille. Il est économiquement plus pertinent d'externaliser les fonctions relatives à la gestion courante du personnel. Sofradec vous propose plus que l'établissement des bulletins de salaire.

Nous vous proposons les prestations suivantes :

Gestion courante du personnel

Nous réalisons les prestations suivantes :

- établissement et préparation des bulletins de salaire,
 - suivi des opérations de paiement,
 - affiliation à la sécurité sociale et aux différents organismes sociaux,
 - établissement des attestations de salaire,
 - demande d'indemnités journalières de sécurité sociale,
 - évaluation des indemnités de fin de contrat (calcul de l'indemnité légale et conventionnelle de licenciement, attestation Assedic),
 - tenue des dossiers du personnel,
 - conseil en matière de gestion du personnel,
 - contrôle des frais professionnels,
 - conseil en matière de protection sociale,
 - assistance en cas de contrôle Urssaf.
-

Conseil spécifique

Nous prenons en charge les tâches suivantes :

- conseil et rédaction des contrats de travail pour le personnel et les dirigeants,
- conseil et établissement des contrats des salariés expatriés,
- conseil en matière de relations collectives et individuelles ainsi qu'en cas de contentieux,
- organisation des élections des représentants du personnel.

Externalisation de la gestion du personnel

Nous pouvons également prendre en charge la gestion administrative du personnel. A ce titre, sofradec met à votre disposition un manager expérimenté. Il coordonne la gestion courante du personnel et vous conseille.

Sur place, au sein de votre entreprise, il est votre interlocuteur pour tout ce qui a trait au personnel (embauche, congés payés, maladie, procédures disciplinaires, entretiens individuels, licenciement, élections des représentants du personnel, etc...). Vous disposez d'un interlocuteur informé et expérimenté, qui vous conseille dans l'intérêt de votre entreprise et vous aide à mettre en application les décisions que vous avez prises.